

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- procurations : 6
- absente excusée : 1
- ayant pris part au vote : 32

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-trois et le 28 juin à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 22 juin 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIERE, MME TOULZE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGHETTY, MME PERROUX, M. MOLET, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. DEHOURS

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME SIMON-LABRIC, (POUVOIR A MME PERROUX), MME CABERO (POUVOIR A MME GUEDES), MME FERRE (POUVOIR A MME GODEAS), M. MERLEY (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME SERRET-PERES (POUVOIR A M ; NAVARRO), M. GARDE (POUVOIR MME BEC).

Etait absente excusée : MME. JARRIGE

MME BEC est élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2023/68

Objet : Achat de colis de fin d'année : adoption d'une convention de groupement de commandes entre la Mairie de Toulouse, la commune de L'Union, les CCAS des communes de Toulouse, de Saint-Orens, de Fonbeauzard, ainsi que le Centre Toulousain des Maisons de Retraite.

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que la Mairie de Toulouse, la commune de L'Union, les CCAS de Toulouse, de Saint-Orens et de Fonbeauzard ainsi que le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble au lancement d'une consultation concernant l'achat de colis de fin d'année .

Afin d'optimiser la procédure de consultation, le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique en vue de retenir les titulaires de marchés.

Une convention constitutive de groupement de commandes définit ses modalités de fonctionnement, désigne la Mairie de Toulouse comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par organismes.

Dans ce contexte, Monsieur Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention portant création d'un groupement de commandes n°23VT01 en vue de participer ensemble à l'achat de colis de fin d'année dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique ;
- De désigner la Mairie de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes et d'indiquer que la Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention portant création d'un groupement de commandes n°23VT01 en vue de participer ensemble à l'achat de colis de fin d'année dans les conditions visées par l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique ;
- De désigner la Mairie de Toulouse coordonnateur dudit groupement de commandes et d'indiquer que la Commission compétente pour l'attribution des marchés est celle du coordonnateur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte aux effets ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Marc PÉRE

